

06/01 – 17 novembre 2014

Métropolisation: découpage géographique des comités de secteur - avis

Le rapporteur,

☞ rappelle aux conseillers, que par délibération n°C14.235 en date du 25 septembre 2014, le conseil communautaire de Rennes Métropole a fixé les orientations et le cadre général d'intervention de la future métropole.

Le principe d'une gouvernance politique de proximité organisée en secteurs dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en métropole a été réaffirmé. Les comités de secteur seront les instances d'échanges et de coopération renforcée entre les communes voisines et la métropole.

La délibération du 25 septembre dernier, préconisait une concertation sur le découpage géographique des secteurs sur la base des principes suivants :

- Des secteurs bien définis : une ossature de base avec la possibilité pour une commune de participer en tant que de besoin et en fonction des sujets, aux travaux d'un autre secteur, mais sans double appartenance.

- Un nombre limité de secteurs (qui pourrait aller de 5 à 9), la ville de Rennes constituant un secteur à part entière.

Le président de Rennes Métropole sollicite l'avis de chacune des 43 communes de Rennes Métropole sur leurs observations et propositions sur le découpage géographique en secteur de la future métropole.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la correspondance du Président de Rennes Métropole en date du 24 septembre 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE :

au Président de Rennes Métropole que la commune de Pacé fasse partie d'un secteur, qui regrouperait les huit communes membres du Syndicat de Recherche et d'Études du Nord-Ouest de Rennes (Syrenor), compte tenu des habitudes de travail et des mutualisations de compétences (étude de secteur, point accueil emploi, action sociale avec multi-accueil et accueil des personnes âgées, école de musique et réseau de médiathèques) fortement ancrées avec ces collectivités.

Par ailleurs, la commune de Pacé est ouverte à un élargissement de ce secteur aux cinq communes issues de la Communauté de communes de Bécherel, compte tenu de leur proximité géographique, à condition qu'elles le souhaitent et au moment où elles le jugeront opportun.



AUTORISE :
le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité